

Cote du document:	<u>EB/2008/95/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 a) i)</u>
Date:	<u>17 décembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République démocratique du Congo pour le

Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Léopold Sarr

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2126/2776
courriel: l.sarr@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

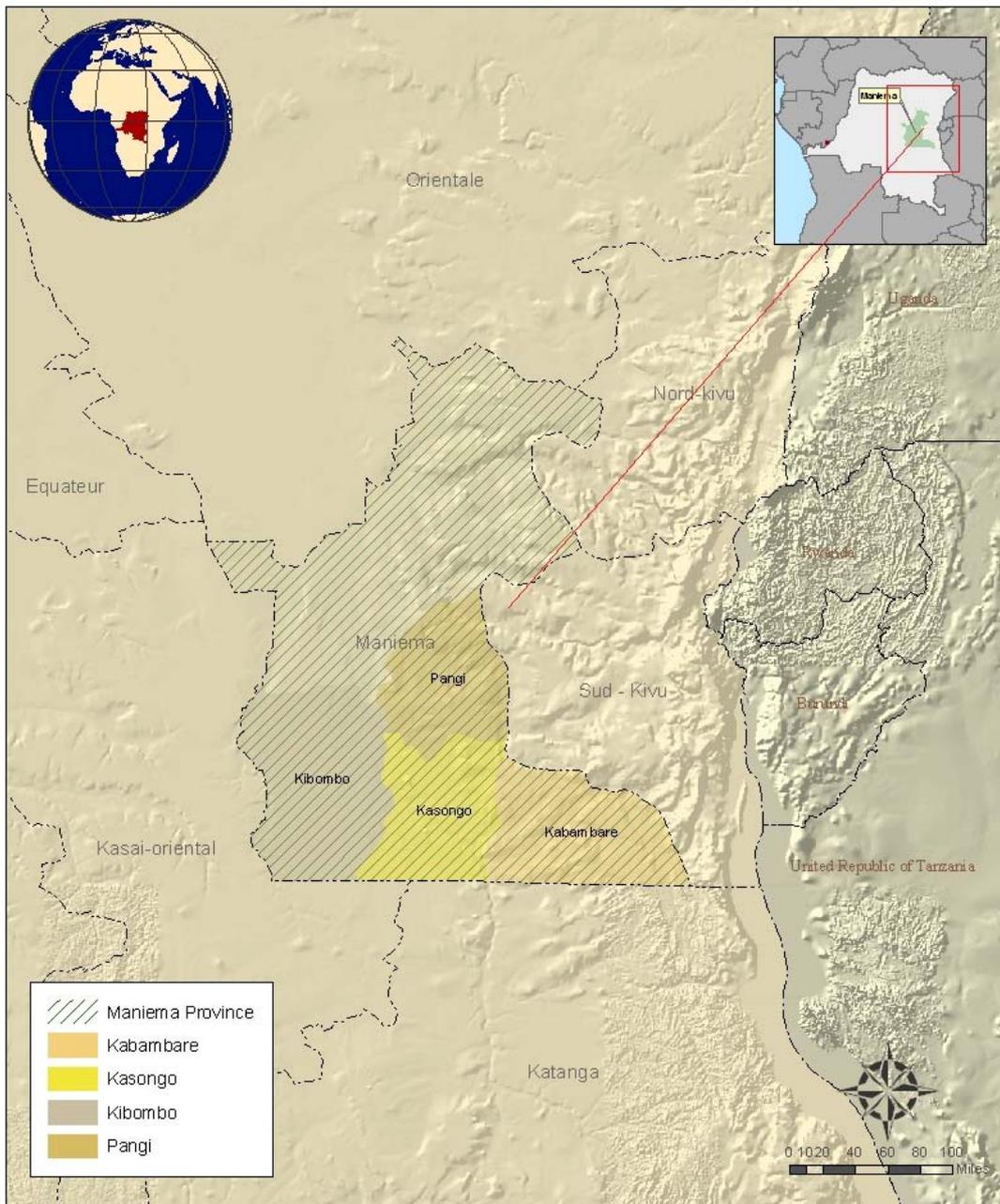
Recommandation pour approbation	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du don	iv
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République démocratique du Congo pour le programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Democratic Republic of Congo Programme Intervention Area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République démocratique du Congo

Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République démocratique du Congo
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du programme:	39,02 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	15,7 millions de DTS (équivalent approximativement à 23,33 millions d'USD)
Cofinancier:	Fonds de l'OPEP pour le développement international
Montant du cofinancement:	10,2 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Conditions particulièrement favorables
Contribution du pays bénéficiaire du don:	5,51 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de don à la République démocratique du Congo pour le Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. La province du Maniema a beaucoup souffert de la guerre qui a sévi dans le pays de 1996 à 2003 et dont les conséquences, en termes de pertes de vies humaines, de pillages et de violences sexuelles infligées aux femmes, ont été désastreuses pour la population. Les pénuries alimentaires chroniques que l'on observe depuis lors, le très faible niveau de revenu des ménages et leur accès limité aux services sociaux de base sont essentiellement dus à trois causes: i) le recul de la production agricole, animale et halieutique; ii) le mauvais état des routes, des ponts et des équipements sociaux; et iii) le manque d'organisation et de moyens d'action de la population. À l'appui du processus de paix dans lequel le pays s'est engagé et de ses efforts de reconstruction, le FIDA a pour objectif de relancer la production agricole, d'ouvrir l'accès aux marchés et d'améliorer les revenus et le bien-être de la population en même temps que son accès à l'eau et aux soins dans les régions les plus vulnérables de la province.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République démocratique du Congo un don d'un montant de 15,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 23,33 millions d'USD) pour contribuer au financement du programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema.

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République démocratique du Congo au titre du SAFP est de 32,58 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009). La durée d'exécution du programme est de neuf ans.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Les deux programmes que le FIDA finance dans le pays ne font pas partie de ses opérations les plus performantes si l'on en juge par le délai, supérieur à la moyenne régionale, entre leur approbation par le Conseil d'administration et leur entrée en vigueur. Pour réduire ce délai et faciliter le respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a accepté de préfinancer les activités de démarrage, à hauteur de 200 000 USD, immédiatement après l'approbation par le Conseil d'administration du FIDA. Lorsque le programme entrera en vigueur, les dépenses autorisées seront remboursées avec les fonds du don. En décembre 2003, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la participation du pays à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Selon les modalités du Cadre du FIDA pour la soutenabilité de la dette, la République démocratique du Congo est un pays actuellement classé en catégorie rouge, ce qui lui permet d'être financé à 100% sous forme de dons.

Flux de fonds

5. Il sera ouvert un compte spécial à Kinshasa pour garantir la fluidité des transferts de fonds. Après l'entrée en vigueur du programme et à la demande de ses responsables, le FIDA effectuera un premier dépôt sur ce compte, qui sera ensuite approvisionné selon les procédures de l'organisation. D'autre part, un compte de programme libellé en dollars des États-Unis et géré par l'unité de gestion du programme sera ouvert auprès d'une banque commerciale, agréée par le FIDA, à

Kindu. Les autorités de la République démocratique du Congo y verseront leurs contributions selon un calendrier annuel prédéfini.

Modalités de supervision

6. Afin de réaliser des économies d'échelle, le programme sera supervisé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui assure également la supervision des autres programmes en cours d'exécution dans le pays, parmi lesquels notamment le programme de relance agricole dans la province de l'Équateur et le programme de réhabilitation de l'agriculture dans le district de la Tshopo, Province orientale. Le représentant du FIDA sur le terrain, le Ministère de l'agriculture et des consultants internationaux se chargeront de la supervision technique du programme.

Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA ayant trait à la gouvernance: i) stricte application de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; ii) présélection des prestataires de services; et iii) adoption de procédures financières et administratives rigoureuses et transparentes. Les modalités de présentation des états financiers et de tous les autres rapports exigés dans le cadre du programme seront arrêtées en concertation avec le FIDA, et la conformité de ces documents sera vérifiée à l'occasion des missions de supervision. Le Contrôleur général désignera les personnes chargées de vérifier les états financiers annuels.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Les principaux groupes cibles sont au nombre de cinq: i) les petits producteurs ruraux – environ 8 000 ménages – incapables de tirer parti du potentiel agricole de la province (notamment les Pygmées qui vivent de la cueillette et de la chasse et les ménages bantous qui utilisent des outils rudimentaires pour cultiver des parcelles exiguës); ii) les petits éleveurs disposant d'un peu de terre qui pratiquent la culture sur brûlis et manquent de matériel agricole (15 000 ménages); iii) 7 500 ménages dirigés par des femmes (dont certaines ont été victimes de violences sexuelles); iv) 8 000 ménages dirigés par des jeunes, des soldats démobilisés; et v) les groupes marginalisés (3 700 ménages), notamment les enfants des rues, les victimes de conflits sociaux, les personnes déplacées dans le pays ou abandonnées, et les personnes handicapées ou infectées par le VIH/sida.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, la méthode retenue pour le programme proposé repose sur: i) le ciblage géographique; ii) la discrimination positive et l'autociblage social; et iii) l'autociblage technique. Le ciblage géographique s'appuiera sur une cartographie de la vulnérabilité et sur des critères techniques tels que l'accès aux services agricoles. Cela permettra de toucher les populations isolées telles que les Pygmées et les Bantous, ainsi que les petits producteurs qui n'ont pas accès aux services mis en place par l'État ou les ONG. Les facilitateurs encourageront la discrimination positive en faveur des groupes cibles du FIDA, notamment pour garantir la prise en compte des femmes. L'autociblage social s'effectuera au moyen de diagnostics participatifs: les femmes et les groupes marginalisés seront associés à l'élaboration des plans locaux de développement et participeront à leurs instances de pilotage et de direction. Ils bénéficieront pour cela, au préalable, d'un soutien visant à renforcer leurs capacités en matière de planification et de négociation. L'autociblage technique et financier sera réalisé à

travers l'élaboration de microprojets générateurs de revenus, financés par un fonds de développement local garantissant la participation des femmes et des groupes défavorisés.

Participation

11. La mise en œuvre du programme associera divers groupes sociaux et socioprofessionnels – organisations de producteurs, élus locaux, femmes, jeunes et populations socialement marginalisées – aux activités de planification, d'exécution et d'évaluation/supervision. Le programme tiendra compte des priorités de ses bénéficiaires de plusieurs manières: i) en organisant des ateliers de planification avec la participation des personnes concernées et le soutien des prestataires de services techniques; ii) en présentant des microprojets susceptibles d'être financés par le fonds de développement local; et iii) en veillant à la réalisation de ces microprojets. La population locale prendra part aux travaux de construction et d'entretien des infrastructures à l'aide des méthodes de haute intensité de main-d'œuvre et sera encadrée par les services techniques du secteur public. Le développement des capacités et des compétences au niveau local sera du ressort des ONG, du secteur privé et des services de l'État.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif du programme est de contribuer à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie des populations de la province du Maniema. Il s'agit en particulier: i) d'augmenter les revenus des communautés grâce à la relance de la production agricole, au développement de l'élevage et de la pêche et à l'amélioration de l'accès aux marchés; et ii) d'élargir l'accès aux soins et à l'eau potable.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Compte tenu de la situation du pays, qui sort d'une succession de conflits, le principal objectif institutionnel du programme est de renforcer non seulement les capacités des populations locales, mais aussi celles du personnel technique des ministères concernés. Le développement des capacités à tous les niveaux contribuera à la durabilité du programme et permettra d'envisager, une fois celui-ci achevé, de le reproduire éventuellement à plus grande échelle.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme s'inscrit dans le droit fil de la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement, de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010. Ses objectifs correspondent également à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays en 2003, à savoir: accroître la production et la sécurité alimentaires, renforcer les capacités d'organisation des producteurs et améliorer l'accès aux services sociaux de base.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme tient compte des priorités de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et des cinq piliers sur lesquels elle repose, à savoir: i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix; ii) consolider la stabilité macroéconomique et la croissance économique; iii) améliorer l'accès aux soins et à l'eau potable; iv) combattre le VIH/sida; et v) apporter un soutien aux populations. Il est également compatible avec les priorités définies lors de la table ronde sur l'agriculture qui s'est tenue en mars 2004, ainsi qu'avec le plan national d'investissement à moyen terme pour la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adopté en 2005.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le programme est tout à fait conforme à l'accord passé par les bailleurs de fonds de la République démocratique du Congo, qui prévoit un minimum de coopération pour faciliter la transition et la reconstruction de la région après des années de guerre. Cet accord porte principalement sur la promotion de la paix et la résolution des conflits, la reconstruction en situation d'après-crise, la santé, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, l'éducation, les infrastructures urbaines, la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, les infrastructures rurales et l'assistance aux groupes marginalisés.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend quatre composantes: i) réhabilitation des infrastructures et des voies de desserte agricole; ii) relance de l'agriculture et de la pêche; iii) amélioration de l'accès aux soins et à l'eau potable; et iv) gestion du programme.

Catégories de dépenses

18. Il y a dix catégories de dépenses: i) travaux d'infrastructure et de génie civil (30,7%); ii) transport (2,3%); iii) équipements et matériaux (6,9%); iv) prestataires de services (10,2%); v) assistance technique (2,2%); vi) formation (12,3%); vii) études et enquêtes (16%); viii) fonds de développement local (8,7%); ix) salaires et indemnités (6,1%); et x) dépenses récurrentes (4,10%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère de l'agriculture; les prestataires de services (ONG et secteur privé); les organisations de producteurs; les élus locaux; les organisations de base; et les services de l'État chargés de l'agriculture, des voies de desserte rurale, de la santé, de l'éducation et de la recherche.

Responsabilités en matière d'exécution

20. La responsabilité de l'exécution du programme et de l'administration de ses finances sera confiée à une unité de gestion autonome sur le plan administratif. C'est elle qui sous-traitera les activités aux prestataires de services contractuels – ONG, services de l'État et secteur privé – dans les domaines d'intervention du programme.

Rôle de l'assistance technique

21. Le programme bénéficiera d'une assistance technique dans les domaines suivants: gestion financière et comptabilité, systèmes de suivi et évaluation, cartographie de la vulnérabilité, multiplication des semences, analyse socioéconomique et problématique de la parité entre les sexes, et recherche et développement.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Les accords d'exécution seront récapitulés chaque année dans le programme annuel de travail et budget.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 39,02 millions d'USD sur une période de neuf ans. Il sera financé par un don du FIDA (59,8%), un prêt du fonds de l'OPEP pour le développement international (26,1%) et une contribution du gouvernement (14,1%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les principaux avantages économiques du programme seront au nombre de cinq: i) augmentation de la production agricole et halieutique; ii) amélioration de l'accès aux soins, à l'eau potable et à l'assainissement; iii) augmentation des revenus et

diversification des moyens de subsistance grâce aux activités de transformation et de protection des ressources; iv) réduction des coûts de transaction grâce à de meilleures infrastructures et au renforcement des capacités des producteurs; et v) gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité économique du programme est estimé à 16,9%, ce qui constitue un niveau plutôt satisfaisant compte tenu des nombreux avantages non quantifiables des activités envisagées.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Des réunions organisées annuellement dans chacun des bassins permettront à tous les acteurs de dialoguer, d'échanger des informations et de faire le bilan des opérations. De même, le dispositif de supervision a pour vocation d'améliorer l'efficacité du programme en tirant les enseignements qui s'imposent au fur et à mesure de l'exécution. La communication et le partage des informations seront encouragés entre les diverses unités de gestion du programme et les représentants des groupes cibles aux niveaux national et régional. Enfin, l'examen à mi-parcours permettra de tirer parti des leçons de l'expérience et des résultats obtenus.

Innovations en matière de développement

27. Le programme s'accompagnera de plusieurs innovations importantes en matière de développement: i) la planification participative à travers l'élaboration de plans locaux de développement; ii) le développement de compétences locales (dans le secteur public et privé) grâce aux activités de renforcement des capacités, et par conséquent la possibilité, à terme, de reproduire le programme à plus grande échelle; iii) la création d'un fonds de développement local pour le financement de microprojets dans des domaines jugés prioritaires par les intéressés; et iv) l'intégration des jeunes dans la filière de transport des produits agricoles.

Approche d'élargissement

28. Les trois premières années du programme seront consacrées aux activités prioritaires préliminaires définies dans le calendrier détaillé de mise en œuvre du programme. Cette période constituera une phase de test pour les innovations. Celles qui seront jugées satisfaisantes, après évaluation, feront l'objet d'une application à plus grande échelle au cours de la phase suivante du programme, avec pour objectif d'accroître la production agricole, d'améliorer le système de transport et d'ouvrir l'accès aux marchés agricoles.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le programme est confronté à trois risques majeurs: i) une dégradation possible de la sécurité générale et un regain de tension suscité par de nouveaux conflits politiques. Pour parer à cette éventualité, le programme entend favoriser la réinsertion des anciens combattants en les aidant à acquérir des compétences et en faisant financer à leur intention, via le fonds de développement local, des microprojets générateurs de revenus; ii) la faiblesse du tissu social dans une région profondément affectée par la guerre est un autre problème auquel le programme s'efforcera de remédier par un soutien aux organisations de base, aux services publics et aux ONG du secteur privé dès les premiers stades de l'exécution; et iii) la persistance de la corruption au sein de l'administration, qui pourrait bloquer ou tout au moins freiner la relance de la commercialisation, sera combattue par une sélection rigoureuse des prestataires de services avant l'entrée en vigueur du programme et par des campagnes d'information à l'intention des administrations locales, des notables, des responsables des organisations de producteurs et d'autres acteurs, en vue de favoriser l'émergence d'une société civile forte capable de porter les problèmes de corruption à l'attention des autorités.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B, car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité du programme dépendra des capacités que les acteurs institutionnels auront acquises, en termes de connaissances et d'expérience, pour pouvoir reproduire ultérieurement à plus grande échelle les réalisations du programme. C'est pourquoi celui-ci s'attachera en priorité à renforcer la capacité des populations locales à s'organiser et à planifier leurs activités, à passer des contrats avec les prestataires de services, à évaluer la qualité des services reçus, à développer des initiatives propres pour améliorer leurs conditions de vie et à gérer les infrastructures rurales et les équipements socioéconomiques mis à leur disposition dans le cadre du programme. Enfin, le programme veillera à l'intégration économique des anciens combattants et des femmes qui ont été victimes de violences sexuelles pour les aider à reprendre confiance en soi.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de don entre la République démocratique du Congo et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
33. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République démocratique du Congo un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quinze millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (15 700 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 11 novembre 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi-évaluation

2. Le système de suivi-évaluation (S&E) du programme poursuit trois objectifs:
 - a) Fournir aux acteurs principaux à chacun des niveaux d'intervention, ainsi qu'aux structures d'appui (services de l'État et unité de coordination du programme [UCP]), au gouvernement provincial et central et au FIDA les informations et les analyses nécessaires au pilotage du programme. Le S&E doit permettre de prévenir à temps les difficultés, de capitaliser sur les succès et les leçons apprises et faciliter les décisions en vue d'améliorer la performance du programme;
 - b) Fournir au Ministère de l'agriculture (l'agent principal du programme) les informations relatives à l'avancement du programme de façon à mesurer sa contribution à la mise en œuvre du document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et à faciliter la mise en cohérence et les synergies avec les autres projets; et
 - c) Fournir au FIDA les informations relatives à la réalisation des objectifs assignés au programme et au suivi des indicateurs de résultats et d'impact dans le cadre du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA.

Le S&E devra permettre de mesurer la réalisation des indicateurs du cadre logique; d'apprécier la pertinence de la stratégie de mise en œuvre; d'apprécier la performance de l'exécution des activités par les acteurs et les prestataires de services; d'estimer les effets engendrés par le programme sur les conditions de vie des exploitations familiales ainsi que sur les couches les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes; et d'identifier les succès et les bonnes pratiques de façon à contribuer à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre la pauvreté rurale.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Utilisation des véhicules du programme et autres équipements

4. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme et à son exécution;
 - b) les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme correspondent aux besoins du programme.

Recrutement

5. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le

coordinateur; le responsable administratif et financier; le comptable; les cadres d'appui aux compétences complémentaires responsables respectivement du développement agricole, du suivi-évaluation, du fonds de développement local; et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme et favorisera leur recrutement aux différents postes de responsabilité du programme.

Fraude et corruption

6. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme, dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet.
 - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
 - c) Les manuels ou l'une de leurs dispositions, les programmes de travail et budget annuels (PTBA) et le plan de passation des marchés y afférent ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
 - d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - e) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de don.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

8. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

Conditions préalables aux décaissements

9. Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses avant que:
 - a) une première version du manuel de procédures n'ait été soumise au FIDA;
 - b) le projet du premier PTBA, comprenant un plan de passation des marchés pour les premiers 18 mois, n'ait été soumis au FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

10. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.

- b) L'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties.
- c) L'UCP et le comité de pilotage ont été créés par arrêté de l'agent principal du programme.
- d) Le coordinateur du programme et le responsable administratif et financier ont été recrutés, et les autres cadres de l'UCP ont été sélectionnés par l'agent principal du programme et approuvés par le FIDA.
- e) Le compte spécial et le compte de programme ont été ouverts et la somme équivalente en francs congolais (CDF) à 25 000 USD, correspondant au versement de la contrepartie du Gouvernement, a été versée sur le compte de programme.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

COSOP

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Logical framework

	Narrative summary	Verifiable indicators	Means of verification	Assumptions/risks
Goal	The incomes, the living conditions and food security of communities in the Maniema Province are improved.	1) fixed assets owned by target group households (by gender and age) 2) prevalence of child malnutrition 3) number of target group members benefiting from project supported activities(by gender)	<ul style="list-style-type: none"> Baseline survey on poverty Surveys on evolution of food security and nutritional status in project area 	<ul style="list-style-type: none"> Peace and stability will continue to prevail in the province Local governments will eliminate obstacles and harassment to the free circulation and trading of agricultural products (crops, livestock, fish) Significantly enhanced security on rural roads will stimulate trade and movements of people and goods
Specific Objectives	The target groups (in particular women and youth) express and implement their initiatives in improving agricultural production and getting better access to markets, health services and drinking water	1) number, type and impact of initiatives (by target group and by component) 2) % of agricultural production improvement 3) % of population with improved access to drinking water and health care services 4) price, market access , cost of transportation	<ul style="list-style-type: none"> -Periodic impact studies EDS surveys (Enquetes démographiques santé) Evaluations (mid-term, project end) Relevant national statistics 	<ul style="list-style-type: none"> Local governments and elected representatives promote access by vulnerable groups to resources -Security of movements of people and goods is assured Local populations and other actors are willing to engage in the participatory approach
Outputs	Rural roads and marketing infrastructure are in place and transport conditions are improved	1) Km of rural roads rehabilitated or built 2) Length (linear metres) of crossing structures rehabilitated or built (by type of structure) 3) Km of roads and linear metres of crossing structures maintained/repaired per year 4) No. of infrastructures installed (e.g. market halls, storage/conservation facilities, slaughter-yards)	<ul style="list-style-type: none"> Reports by service providers (PRAB) PDLs M&E reports by project management supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> Local PRABs are able and willing to adopt a participatory approach to improving local communications Local populations and other actors are willing to engage in the participatory approach -Central government will contribute both financially and through strengthened decentralized and central services
Outputs	A sustainable system for producing and distributing improved seeds is established and improved agricultural production practices promoted	1) No. of seed multipliers trained 2) Quantities of R2 seeds produced/distributed 3) Quantities of fish-fry produced/distributed 4) No. of quality animals distributed	<ul style="list-style-type: none"> Reports by PRABs Project supervision reports Project M&E reports Reports by the Kisamba Centre 	<ul style="list-style-type: none"> Service providers exist in areas that are able and willing to adopt a participatory approach to the delivery of training, advisory services to agriculture, etc. Recommended practices are cost effective and outputs find ready markets Recommended practices are cost effective and outputs find ready markets
Outputs	Communities access to basic health care services and drinking water improved	1) Number and type of facilities built or rehabilitated/equipped and maintained (health, education, water) 2) Health indicators (morbidity and mortalities, life expectancy, malnutrition, vaccination rates etc.) 3) No. of AEP plans formulated 4) No. of committee members trained(by type of infrastructure)	<ul style="list-style-type: none"> Reports by PRABs Project supervision reports Periodic surveys on the impact of PIRAM on communities 	<ul style="list-style-type: none"> All implementing partners will participate in information and awareness-building.
Outputs	Project management is efficient and effective. Monitoring and evaluation of project supported activities, including impact assessment, is cost effective	1) Disbursement rate 2) Contracting/supervision of services providers (PRABs) 3) Functional M&E system in place for project as a whole with effective participation of communities. 4) Timely availability of funds for activities in the field	<ul style="list-style-type: none"> Periodic progress and financial reports Project Supervision reports Annual audits Mid-term Review Completion reports Final Evaluation Report 	<ul style="list-style-type: none"> -Resources (human, physical, material) for UGP and branch offices will be rapidly mobilized -Staff of UGP, PRABs and other partners will be selected on the basis of merit and experience and following the recommended procedures -Ministries and other stakeholder institutions are willing to cooperate closely.

